

Conditions générales de participation



L'accès aux temps collectifs est réservé aux assistantes maternelles agréées et aux gardes d'enfants à domicile de la commune de Crolles.

Les temps collectifs ont lieu les mardis et les vendredis de 9h00 à 11h00.

Des ateliers d'éveil « thématiques » sont régulièrement prévus à l'extérieur du relais : Gym, éveil musical, médiathèque, ludothèque. En général le jeudi matin.

Différents spectacles, fêtes, sorties, pique-niques ... sont également proposés ponctuellement aux enfants et aux assistants maternels ainsi qu'aux familles, tout au long de l'année.

Les enfants sont accueillis jusqu'à 4 ans révolu.

Les enfants malades, fiévreux, contagieux ne sont pas admis.

Le nombre maximale de personnes accueillies est fixé à 35 personnes adultes et enfants confondus.



Les assistantes maternelles des enfants accueillis doivent avoir avec elles les coordonnées des parents, en cas d'urgence.

L'assistante maternelle est responsable des enfants dont elle a la garde.

Toutes les personnes accueillies doivent se déchausser (enfant et adultes) ou porter des sur-chaussures.

L'animatrice est garante de ce qui se passe durant les accueils.

Fonctionnement des inscriptions



Pour participer aux activités, une inscription est demandée que ce soit pour les animations collectives de la semaine ou pour les activités thématiques.

- La participation aux temps collectifs est possible une fois par semaine : soit le mardi soit le vendredi.
- L'inscription peut se faire jusqu'à 9h le jour même par mail, téléphone ou sur place au relais.
- Une liste d'attente est prévue si la séance est complète.
- Si une demande ne peut pas être satisfaite, la participation sera prioritaire pour la rencontre suivante.
- Penser à prévenir en cas d'absence (*jusqu'à 9 h le jour même*). Cela permet de prévenir une collègue inscrite sur la liste d'attente.

Les assistantes maternelles peuvent venir au moment où elles le souhaitent et pour la durée qui leur convient en fonction du rythme de l'enfant.

Les différentes dates des interventions sont communiquées aux assistants Maternels par mails, courriers...



Relais assistantes maternelles de Crolles
94 mail Nelson Mandela
06 88 24 18 24
ram.sudgresivaudan@le-gresivaudan.fr

Les animations collectives au relais Mode d'emploi

Ces temps d'accueil s'adressent aux enfants, à leur assistant maternel ou leur garde à domicile.

Chaque semaine, les assistantes maternelles sont invitées à venir partager un temps de jeux avec les enfants qu'elles accueillent et à rencontrer leurs collègues dans un espace de professionnalisation.

Offrir aux enfants la possibilité de se rencontrer et de se socialiser en douceur grâce à la présence rassurante de leur assistante maternelle.



Rompre l'isolement et faire connaissance avec d'autres assistantes maternelles.

Echanger autour de l'enfant et ses besoins.

Investir un nouvel espace de jeu.

Expérimenter, découvrir d'autres activités.

S'informer et s'enrichir des pratiques de chacune.

Au relais, comme à la maison, **l'assistante maternelle est là pour rassurer et accompagner l'enfant** dans les découvertes qui le feront grandir.



Quelques règles de vie en commun pendant les animations collectives

Le bricolage, les activités



Ponctuellement, des bricolages simples sont proposés



Il n'y a pas d'obligation de faire participer l'enfant aux activités, il peut jouer librement dans les locaux.

Si besoin il est possible de faire l'activité à tour de rôle: deux ou trois assistantes maternelles s'occupent des plus petits pendant que les autres assistantes maternelles accompagnent « leurs » grands à l'activité (et vice versa)

Accompagner l'enfant tout en lui permettant de faire seul.

Pendre le temps, aller au rythme de l'enfant.

La participation de tous est demandée pour le rangement et le nettoyage du matériel pédagogique utilisé lors de l'activité du jour ainsi qu'à la fin de l'animation.



L'accompagnement des enfants



Quelques points de vigilance



Dans la salle de la piscine à balle, être au moins deux et penser à échanger la surveillance.

Si une assistante maternelle est occupée ailleurs (*téléphone, change, toilettes, bricolage, enfants dans des pièces différentes...*), il est possible de demander à une collègue de prendre le relais un moment pour veiller sur les enfants.

Etre attentif au tapis des bébés, afin qu'il y ait toujours au moins un adulte auprès d'eux.

Se positionner et se répartir dans la pièce de manière à toujours avoir une vue globale sur les enfants.

Lors des histoires et chansons, il est essentiel de ne pas parler.

Les jeux restent dans leur salle respective. Penser à faire respecter cette consigne aux enfants.



Les échanges entre collègues

Le relais est un lieu offrant aux assistantes maternelles un espace de rencontres et d'échanges permettant de rompre avec un certain isolement.

Ce lieu, doit alors rester à la fois neutre et convivial. A cet effet quelques principes sont à respecter pour que chacune se sente à l'aise et en confiance.

Parler à voix modérée, et se déplacer pour interpeller un enfant, afin de maintenir un niveau sonore raisonnable dans les locaux

Eviter de porter des jugements, que ce soit envers ses collègues, les enfants et les familles. Soyons vigilants aux petites oreilles des enfants qui entendent tout...

Penser à mettre la sonnerie du téléphone sur discret pour ne pas déranger le groupe. Et limiter son usage au maximum pendant les animations collectives.



Et pour une meilleure communication une petite devise, tirée des accords Toltèques de Miguel Ruiz.

**Que votre parole soit impeccable
N'en faites jamais une affaire personnelle
Ne faites aucune supposition
Faites toujours de votre mieux**

